

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population. Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire.

No 284

INFORMATIONS OFFICIELLES

Avril 2005

Commune de Pampigny



27^{ème} année

Votations cantonales du 17 avril 2005

Les enjeux des scrutins cantonaux seront les suivants

1. Décret du 21 décembre 2004 modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (barème de l'impôt sur les gains immobiliers) pour l'année 2005
2. Décret du 21 décembre 2004 relatif à un impôt extraordinaire sur la fortune pour l'année 2005
3. Décret du 21 décembre 2004 relatif à un impôt extraordinaire sur la dépense pour l'année 2005
4. Décret du 22 décembre 2004 modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (déduction des intérêts d'épargne) pour l'année 2005
5. Loi du 7 décembre 2004 sur les établissements médico-sociaux reconnus d'intérêt public (LEMS)

Le bureau du vote (salle du Conseil, auberge 1^{er} étage) sera ouvert

Dimanche 17 avril 2005 de 10h00 à 11h00

- **L'électeur doit obligatoirement être porteur du matériel officiel reçu pour se présenter au bureau de vote. En raison de l'introduction généralisée du vote par correspondance, il est rappelé à l'électeur que le vote anticipé est supprimé.**

Vous avez les possibilités suivantes de voter :

- **Vote « par correspondance »**
 - envoi par la poste (dès réception du matériel)
 - dépôt auprès de l'administration communale
 - dépôt dans la boîte aux lettres de la Commune (dernier délai dimanche **17 avril 2005 à 11h00**)
- **Vote au bureau électoral aux heures précitées**

Police des constructions

Mise à l'enquête publique du 8 avril 2005 au 28 avril 2005

D'Andrea Anne-Marie, Daniel et Vincenzo, Route de la Tuilière : aménagement d'une place de dépôt en grave

Mise à l'enquête publique du 15 avril au 5 mai 2005

Benninger Ernest, Ch. des Assenges : installation d'une piscine

Autorisations municipales

La Municipalité a l'intention de délivrer les autorisations suivantes, si aucune remarque particulière ne lui parvient dans les 10 jours :

Cuénez André, rue de l'Auberge : réfection de la façade

Pesenti Lionel et Natacha, rte de l'Isle 15 : pose d'un cabanon de jardin

Maillefer David, ruelle du Casse-cou 1B : réouverture d'une fenêtre

Rieder Stéphane et Bolay Christine, rte de la Tuilière 2 : installation d'une cabane de jardin

Tout ces dossiers peuvent être consultés au bureau communal aux heures d'ouvertures habituelles, soit le lundi soir de 17h00 à 19h00 et le jeudi matin de 8h30 à 11h00.

Numéros des rues

Nous allons bientôt procéder à la pose des plaques portant les numéros des bâtiments. Nous vous rappelons que cette numérotation est de compétence municipale. Les plaques sont fournies et posées par la commune, aux frais de la commune. Les numéros seront placés de façon à être facilement visibles de la rue. Pour une propriété close, le numéro sera placé sur la porte ou le portail d'accès. Il n'est pas permis aux particuliers de modifier l'emplacement de ces numéros. Merci de faciliter le travail de l'employé communal.

- suite au verso -

Déchetterie

Pampigny se distingue par une quantité de déchets encombrants largement supérieure à celle des autres communes de notre canton d'une population comparable. Nous en recueillons 99 tonnes/an contre 30 à 50 tonnes/an ailleurs ! Du côté coûts, ceux-ci sont excessifs et des efforts sont à faire.

Pour ce qui est des volumes, le problème vient de ce que trop d'entrepreneurs et d'agriculteurs nous apportent leurs « encombrants » alors qu'ils disposent de filières spéciales pour leur élimination.

Pour ce qui est des coûts, le problème est largement lié au tri, qui, s'il était plus poussé, permettrait de bénéficier de tarifs d'élimination plus avantageux.

Pour remédier à cette situation, diverses mesures seront progressivement mises en places. Elles concernent :

- **Amélioration du tri.** Les « *petits encombrants incinérables et non recyclables de moins de 60 cm* », seront séparés des « *gros encombrants* » (coût de leur élimination : Fr. 235.- la tonne contre Fr. 280.-). Nous séparerons également le bois (élimination à Fr. 140.- la tonne) et le sagex dont l'élimination est gratuite.
- **Amélioration du compactage.** Il sera demandé à chacun de compacter au maximum pour réduire les volumes et donc limiter les frais de transport des bennes.
- **Participation aux frais pour les grosses quantités non-ménagères.** Un tarif sera affiché à la déchetterie.

Enfin les professionnels sont invités à utiliser les filières qui leur sont propres.

Avec l'application de ces mesures, environ Fr. 8'000.-/an pourraient être épargnés ce qui ramènerait le coût de la déchetterie à un niveau plus normal.

D'autre part, un nouvel affichage concernant le tri des déchets sera très prochainement mis en place à la déchetterie et nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir le consulter attentivement.

Paroisse du Pied du Jura – Cultes à Pampigny

Dimanche 17 avril	09h30	Culte « du voyage » et fête de l'Alliance
Samedi 23 avril	17h00	Culte avec les enfants du CE, S. Restauri
Dimanche 1 ^{er} mai	09h00	Culte, A. Baumann

Imposition de séquestre pour cause de feu bactérien

Selon une demande du Service de l'Agriculture et en vertu de l'art. 11 de l'arrêté du 9 avril 2001 modifiant celui du 23 octobre 2000, concernant la lutte contre le feu bactérien et sa prophylaxie, sur préavis de la station cantonale d'arboriculture, conformément à la demande du Vétérinaire cantonal,

Le Préfet ordonne du 1^{er} avril 2005 au 30 juin 2005

le séquestre de tous les ruchers et colonies situées sur le territoire de la Commune de Pampigny (autres communes voir au pilier public)

Pendant cette période d'interdiction, les apiculteurs ont la responsabilité de s'informer des mesures en vigueur auprès de l'inspecteur responsable du district et doivent scrupuleusement respecter les directives y relatives.

Bibliothèque

Horaire d'ouverture : mardi de 17h00 à 18h30, jeudi de 17h00 à 18h00 et 20h00 à 21h00 (sauf vacances scolaires).

Fondation Annette Zimmermann

La fondation Annette Zimmermann a pour but d'apporter une aide aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans habitant dans la région de Pampigny et d'améliorer leur enseignement en participant notamment au financement de loisirs, de camps de vacances, de ski, d'études, de langues, de courses d'écoles et à l'achat de matériel d'enseignement. Il suffit de faire une demande par écrit et d'y joindre un bulletin de versement ou un numéro de compte.

La Municipalité

Manifestations non officielles

16.04.2005	Invitation à tous les habitants : Inauguration du local de réunions de l'Assemblée Chrétienne de 10h30 à 16h30. Lieu : Les Assenges . 11h15 partie officielle, 12h15 apéro, puis repas et dès 15h00 production du groupe de jeunes et des enfants de l'école du dimanche
29-30.04.2005	Tour de jeunesse Pampigny-Cottens
01.05.2005	Badminton. Tournoi interne de doubles à la salle de gymnastique de Pampigny
14.05.2005	Paroisse. Marché de printemps, à la grande salle de Sévery, de 8h45 à 11h00
25.05.2005	Club des Aînés. Course surprise

Objets trouvés (pour tout renseignement s'adresser au bureau communal tél. 021.800.03.10)

- lunettes médicales Gucci (couleur vert)
- trottinette pliable